

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2026

**RÉSULTATS DE LA GESTION ET PORTANT APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE
2025 - (N° 2694)**

Commission	
Gouvernement	

N° 54

AMENDEMENT

présenté par

M. Le Coq, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport détaillant l'évolution de la dotation globale de fonctionnement entre 2021 et 2025, au regard des suppressions d'impositions locales et de l'inflation. Ce rapport détaille l'évolution des recettes pour les collectivités territoriales par rapport à un scénario « maintien des impôts locaux, montée en charge de ces derniers, et revalorisation de la dotation globale de fonctionnement au niveau de l'inflation.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les députés du groupe LFI demandent un rapport permettant d'évaluer l'impact de la non prise en compte de l'inflation dans la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement, et ses conséquences pour le budget de nos collectivités territoriales.

La suppression de la taxe d'habitation, puis de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, a considérablement dégradé l'autonomie fiscale de nos collectivités territoriales. Ces baisses d'impôts devaient être compensées par un relèvement de la dotation globale de fonctionnement (DGF), renforçant la mainmise de l'État sur le budget des collectivités territoriales.

Mais cette DGF, déjà sous-dimensionnée, a systématiquement été réévaluée en deçà des niveaux d'inflation. Entre 2022 et 2023, c'est 1,3 milliard d'euros qui manquent à la revalorisation de la DGF pour compenser l'inflation. Entre 2023 et 2024, alors que l'inflation était de 4,9 %, la DGF était pour sa part revalorisée d'un tout petit 0,8 %. Cette année, l'inflation repart à la hausse. Depuis 2018, la somme des manques à gagner pour les collectivités territoriales représenterait aux alentours de 5 milliards d'euros, sans même prendre en compte les effets cumulatifs. Cette situation est intenable !

Ce contexte de sous-revalorisation face à la hausse des dépenses de fonctionnement et d'investissement mène à des situations ubuesques. Il y a une asymétrie de traitement dans l'évolution de ces montants au regard de l'évolution des dépenses militaires qui révèle le caractère cynique et hypocrite des arbitrages politiques.

De manière plus structurelle, la faiblesse des moyens laissés à disposition de nos collectivités les rend incapables de solliciter les aides qui sont pourtant prévues pour elles, en raison de restes à charge trop importants. Chaque année, le fonds d'aide aux collectivités pour rénover leurs bâtiments, notamment scolaires, est sous-consommée de moitié, sans que le gouvernement n'interroge le mode d'octroi de cette aide ni la capacité financière des collectivités à assumer le reste à leur charge. Plutôt que de diminuer les restes à charge pour des collectivités exsangues, les gouvernements précédents avaient alors utilisé cette sous-consommation comme prétexte pour réduire les enveloppes d'aides.

Nous demandons donc, par ce rapport, la mise en place d'un véritable panorama sur l'évolution des moyens octroyés aux collectivités face à l'inflation, et les conséquences de l'évolution de ces moyens.